

Communiqué de presse de TSM Fiduciaire Sàrl

Berne, le 22 avril 2020

Assemblée des associés de TSM Fiduciaire Sàrl

Selon l'Ordonnance 2 (RS 818.101.24) sur le COVID-19 du 16 mars 2020, il est actuellement interdit d'organiser des assemblées générales avec la participation physique d'associés et d'invités. Cette interdiction s'appliquera certainement encore jusqu'au 10 mai 2020. De ce fait, il n'est donc pas possible de tenir l'assemblée des associés de TSM Fiduciaire Sàrl prévue le 4 mai 2020 dans le cadre habituel.

Nous sommes persuadés que vous pouvez comprendre et soutenir cette décision et vous remercions de votre compréhension.

Pour des informations supplémentaires, nous vous prions de vous adresser à Dr Peter Althaus, Directeur, 058 101 80 10 ou peter.althaus@tsmtreuhand.ch.